

L'an deux mil vingt-deux et le vingt neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants

Absents 3

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, G. CHARVET, S. DELAVY, S. BRUN, JF. BONIN, P. PERSICO ; F.MALARD ;C.GRABIT ;M.BOUMIR ; G.BASSET ;

S.CHEVRY ; C.PARDO ; S.AMOURIQ

Date de convocation : 21 novembre 2022

Secrétaire de séance : P.PERSICO

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN ; C.PARDO donne pouvoir à C.SAVOI ; S.AMOURIQ donne pouvoir à N.BOUTEAUD

**DECISION MODIFICATIVE N°4- BUDGET M14
Délibération N° 59/2022**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à des virements de crédits, afin de corriger la décision modificative N°2 du 16 septembre 2022.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- dans le respect du principe d'équilibre budgétaire, décide les virements de crédits suivants :

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
6811	Dotations aux amortissements			- 3 000.00€	
615228	Autres bâtiments	+ 3 000.00€			
	TOTAL	+ 3 000.00€		- 3 000.00€	

- Charge Monsieur le Maire de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 16/12/2022



Le Maire,

G. ALLAIN

Le Maire,

p/ Gaël ALLAIN
C. SAVA

Adjoint au Maire



A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be "GAEL ALLAIN".

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N.4 BUDGET M 14

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/12/2022

Numéro de l'acte : 59-2022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20221129-59-2022-DE

Date de décision : 29/11/2022

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires